



## L'enseignement de l'occitan dans l'académie de Montpellier

Le CREO et les syndicats signataires se félicitent de la convocation du groupe de travail « occitan » du 21 février 2019 qui avait pour objectif la préparation du CARL. Il souhaite que ce groupe enfin formé et stabilisé fonctionne à l'avenir comme cela est prévu par les textes.

Les questions soulevées par le groupe de travail portent sur :

- La signature de la convention additionnelle commune à Toulouse et Montpellier : quand se fera-t-elle et sur quelles bases ?
- La situation de crise de l'occitan dans notre académie évoquée dans de nombreux courriers à Madame la Rectrice fait-elle l'objet d'un bilan officiel exactement chiffré et argumenté ? Quels états des lieux des premier et second degrés dans l'académie ferait apparaître, dans un document préparatoire aux travaux du CALR :
  - les discontinuités des enseignements dont plusieurs exemples ont été fournis
  - l'érosion des effectifs en lycée : DGH contraintes et effets de la réforme en cours. Ouvertures possibles mais bloquées comme à Milhaud. Nombreuses fermetures.
  - les carences en moyens horaires et en ressources humaines (sur une trentaine d'enseignants du second degré, 14 ETP utilisés dans la valence)
  - l'état exact du bilinguisme dans l'académie : quels postes fléchés, quelles perspectives, quelles réussites, quels problèmes ? Clémenceau, Marvejols...
- En matière de formation des maîtres, les besoins ont été plusieurs fois exprimés ainsi que la dégradation générale des moyens et des ressources.
- Le rétablissement d'une véritable coordination de l'enseignement de l'occitan dans ses manifestations spécifiques, selon les textes : « coordination entre les différents niveaux d'enseignement, l'animation et le suivi du dispositif d'enseignement », sous la responsabilité d'« un coordonnateur académique, inspecteur ou chargé de mission ».
- Pour la rentrée 2019 :
  - . Quels sites bilingues nouveaux en premier degré et collège ?
  - . Faut-il enregistrer la fermeture de nombreuses offres d'enseignement ou prévoir une politique de redressement ?
  - . Où et dans quelles conditions un enseignement de spécialité en lycée ? Comment l'enseignement de l'option se combine-t-il avec la spécialité ?
  - . Quelle évaluation au bac ?

Sur ces points, le CREO rappelle la demande de la FELCO au MEN d'aligner les langues régionales sur le statut des langues anciennes.